

**DATE DE CONVOCATION**

30/09/2024

**DATE D’AFFICHAGE**

30/09/2024

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>
<b>26</b>
<b>PRÉSENTS</b>
<b>21</b>
<b>VOTANTS</b>
<b>25</b>

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 7 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

**Etaient présents**

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECCEUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

**Absents excusés**

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES  
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
Mme Magali LE BLAIS donne pouvoir à Mme Sara ROUZIÈRE  
Mme Agathe PETRIGNANI donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE

**Absente non excusée**

Mme Isabelle PIERRE

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis BOISSÉE

---

**Délibération n° 24.10.07/11**

**Objet / Adhésion au service de santé au travail / Médecine préventive du Centre de Gestion du Calvados**

---

Monsieur le Maire informe les membres de l’assemblée délibérante que les collectivités territoriales doivent veiller à l’état de santé de leurs agents en ayant comme préoccupation d’empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l’exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d’un service de médecine préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l’adhésion à un service créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion du Calvados a créé, par délibération du 10 juillet 2024, un service de santé au travail à destination des collectivités et établissements affiliés.

Le Centre de Gestion du Calvados propose désormais une nouvelle offre de service complète, regroupant autour de la médecine préventive, une équipe pluridisciplinaire composée d’un conseiller en prévention des risques, d’un ergonomiste, de deux psychologues du travail vacataires et d’une référente handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe pluridisciplinaire, déjà existante, exerce une mission de conseil de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l’emploi de leurs agents.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d’adhérer à ce dispositif, tout en résiliant en parallèle l’actuel contrat de la Ville avec la MIST du Calvados, à l’échéance du 31 décembre 2024.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**CONSIDÉRANT** que la convention proposée par le Centre de gestion et annexée à la présente délibération permet de faire appel à l'ensemble de ces compétences ;

**CONSIDÉRANT** que la collectivité ne dispose pas ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de conventionnement avec un service de médecine de santé au travail ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L452-47, L.812-3 à L.812-5 ;

**VU** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, modifié ;

**VU** le projet de convention ci-annexé ;

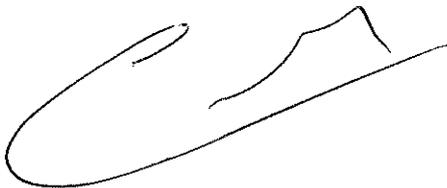
**DÉCIDE** d'adhérer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, à la convention du service de santé au travail du Centre de Gestion du Calvados ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion du Calvados, ci-annexée ;

**AUTORISE** également Monsieur le Maire à résilier l'actuel contrat souscrit auprès de la MIST du Calvados, à l'échéance du 31 décembre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Louis BOISSÉE



Le Maire,  
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20241007-241007-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024